

MÉDIATHÈQUE DE DUMBÉA GO MANGA! 2025 13º édition CONCOURS DE COSPLAY

Règlement et inscription

Tout participant ne respectant pas l'un des articles du présent règlement auquel il s'inscrit sera automatiquement et immédiatement disqualifié.

Article 1 : Les règles de bienséance

- 1.1 Tout comportement déplacé et/ou dangereux est strictement interdit. L'utilisation d'armes blanches, armes à feu, produits inflammables, explosifs, corrosifs ou tout autre objet pouvant nuire à autrui ou au matériel mis à votre disposition est également interdite. Aucune dérogation ne sera faite. Les projections d'objets (paillettes, confettis, bouts de papier, ...) quels qu'ils soient ne sont pas autorisés.
- 1.2 Tout objet, musique, vidéo ou comportement à caractère raciste, pornographique ou sexuel est interdit. Les prestations doivent rester tout public, l'auditoire pouvant être composé d'enfants. Toute transgression de ces interdictions entraîne l'exclusion immédiate du/des participant(s) du concours. Chaque candidature sera soumise à un examen, de ce fait, l'organisation se donne le droit de refuser une candidature qui serait jugée inappropriée.

Article 2: Le cosplay

- 2.1 Ce concours s'adresse à tous et à toutes, que l'on participe ou non aux deux autres concours. Il n'est pas nécessaire d'être adhérent à la médiathèque de Dumbéa pour s'inscrire. Cependant, ce concours est réservé aux cosplayeurs amateurs.
- 2.2 Les participants ne pourront porter qu'un seul costume. Le costume devra obligatoirement être celui d'un personnage de manga : animal, héros, etc. Si le costume est réalisé partiellement ou entièrement par le participant, il bénéficiera d'une attention particulière du jury.
- 2.3 Les armes en fer (tranchantes et/ou contondantes) pouvant être dangereuses pour autrui sont interdites. Les armes, reproductions fabriquées par les participants ne constituant aucun danger sont autorisées. De ce fait, l'organisation se donne le droit de refuser une arme si elle est jugée dangereuse.

Article 3 : Les inscriptions et conditions des prestations scéniques

3.1 Inscriptions

Les candidats devront se préinscrire par mail en remplissant ce formulaire du 15 mars au 24 mai 2025. Les candidats devront absolument confirmer leur inscription le jour du Festival GO MANGA! une heure avant le début du concours. Passé ce délai, les participants seront considérés comme absents donc non présents au concours. L'inscription sur place est possible jusqu'à 12h.

3.2 Prestations

Les formats acceptés sont les formats standards MP3. Tous les fichiers joints à l'inscription ou au plus tard le samedi 17 mai 2025 devront être identifiables au format [PSEUDO-UNIVERS-PERSONNAGE]. Aucun fichier audio ne sera accepté sur place le jour de l'événement. Les prestations seront limitées à une durée maximum de 3 minutes.

Article 4 : Droits à l'image

L'inscription à ce concours vaut adhésion à ce présent règlement et l'acceptation de toute exploitation photographique, vidéo et sonore pendant et après le concours.

Il est rappelé à la personne concernée qu'il lui est possible de retirer librement et à tout moment son consentement, par notification à la Déléguée à la protection des données de la Ville de Dumbéa : 66 avenue de la Vallée – 98835 DUMBEA. La personne est informée que l'exercice de ce droit n'aura d'effet qu'à l'égard des publications ultérieures au retrait du consentement.

▲ Obligations légales relatives à la vie privée :

Les données à caractère personnel collectées, directement auprès de vous par la Ville de Dumbéa, font l'objet d'un traitement automatisé ayant pour finalité la gestion des inscriptions du concours COSPLAY dans le cadre de la 13^{ème} édition du festival < Go Manga! > du 15 mars au 24 mai 2025, et à des fins statistiques. L'ensemble des données doit être renseigné et est, à ce titre obligatoire, pour votre inscription. À défaut, la commune ne sera pas en mesure de satisfaire votre demande. Les données sont à destination de la médiathèque du service cultures et patrimoines de la DVEA de la Ville de Dumbéa, et seront conservées le temps nécessaire à la réalisation des finalités du traitement ou dans le respect des prescriptions légales.

Conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement et droits relatifs à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données après votre décès que vous pouvez exercer aux adresses suivantes, en justifiant de votre identité : à « Ville de DUMBEA - Déléguée à la protection des données – 66 Avenue de la Vallée 98 835 DUMBEA » ou dpo@ville-dumbea.nc. Pour toute question relative à l'utilisation de vos données, vous pouvez contacter la Déléguée à la Protection des Données (DPO) aux adresses renseignées ci-dessus ou consulter notre politique de protection des données : https://www.ville-dumbea.nc/politique-de-protection-des-donnees-personnelles/

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous pouvez aussi introduire une réclamation auprès de la CNIL : www.cnil.fr

Je m'inscris dans la catégorie suivante : □ enfant, de 7 ans à 12 ans ; □ adulte, + de 18 ans ; □ groupe, nom du groupe :	☐ adolescent , de 13 à 17 ans ;
Contact téléphonique : / Courrie	l:
Je soussigné M./MMEaccepte le présent règlement et autorise par la p photographies et vidéos relatives à l'événement per Signature (précédée de « Lu et approuvé ») :	présente, l'utilisation de mon image pour toutes
AUTORISATION PARENTA	LE POUR LES MINEURS
Je soussigné M./MME légal(e) de participer au concours de cosplay mentionné ci-de exploitation photographique, filmique et sonore per pendant et après le dit événement.	né(e) le, autorise mon enfant à ssus. J'autorise de même, par la présente, toute
Fait à le/ 2025	Signature des parents (tuteur légal) (précédée de « Lu et approuvé »)